

# LES INDIENS DU QUÉBEC



Jean-Claude Bernatchez, Ph. D., Professeur titulaire, Université du Québec à Trois-Rivières.

## INTRODUCTION

Les Indiens<sup>1</sup> du Québec forment une dizaine de groupes ethniques distincts. Incités à se mobiliser notamment par le nationalisme culturel québécois, ils se sont lancés depuis quelques décennies dans un vaste mouvement de recherche identitaire. Cette recherche a pris diverses formes mais celle qui a le plus marqué les relations entre eux et les Blancs<sup>2</sup> fut certainement leurs initiatives de revendications territoriales. De cela est découlé un phénomène d'octroi de

Dans le texte l'expression «Indien» est synonyme du mot «autochtone» et ne comporte aucune connotation péjorative. L'expression «les Blancs» vise à qualifier les non-autochtones.

nouvelles «Réserves indiennes». Leur autonomie administrative a suivi. En outre, la démarche politique des Indiens s'est accompagnée d'octroi de certains avantages comme des redevances territoriales par les Cours de justice. Ce qui est écrit dans cet article sur les Indiens du Québec s'applique, mutatis mutandis, aux Indiens du Canada.

La montée d'un ressentiment autochtone s'est traduite par des manifestations dérangeantes sous l'angle de la perception des Blancs. Ces derniers y ont opposé un certain culpabilisme au ressentiment autochtone. Ressentiment et culpabilisme ne préparent pas au meilleur dialogue. Inutile néanmoins d'attribuer des fautes à quiconque, Blancs ou autochtones. Les Indiens bénéficient à priori d'une opinion publique internationale favorable probablement à cause d'un nouvel attachement des masses populaires à l'endroit du terroir.

Le but de cet article est d'expliquer la recherche identitaire autochtone dans son rapport avec son environnement et faire ressortir son contexte historique. Finalement, les Indiens ont développé un modèle sociétal distinct notamment par la mise en exergue de rituels autochtones outre la référence territoriale. Ils ont aussi actualisé des modes d'adaptation innovants, évasifs ou marginaux selon le contexte en cause. Les résultats tangibles qu'ils ont obtenus sont le fruit d'une mobilisation se situant quelque part entre les nationalismes franco-québécois et anglocanadien.

## 1- UN BREF HISTORIQUE

Au 17è siècle, les Indiens forment des groupes de chasseurs et de pêcheurs nomades tel que rapporté par le fondateur de Québec, Samuel de Champlain : «Au bout d'icelle rivière (le St-Maurice), il y a des peuples qui sont de grands chasseurs, n'ayant de demeure arrêtée» (Giguère, 1973)<sup>3</sup>. Par exemple, l'expression «Attikamègues», telle qu'indiquée dans les «Relations des Jésuites» fait référence au nomadisme. Par conséquent, on ne saurait parler à l'époque d'un groupe social politiquement structuré pour les qualifier.

Aux 17è et 18è siècles, les Indiens «vendaient» des produits du terroir aux coureurs des bois de Nouvelle-France. En retour des produits de leur chasse, ils pouvaient recevoir, des

Citée dans Gélinas C, (2000) La gestion de l'étranger: Les Attikameks et la présence eurocanadienne en Haute Mauricie. 1760-1870, Sillery, Québec, Édition du Septentrion.

accessoires domestiques comme des poêles à bois ou des armes à feu. Bon nombre d'entre eux descendaient les cours d'eau comme la rivière St-Maurice jusqu'aux Trois-Rivières afin de se procurer des produits de consommation courants<sup>4</sup>. Plusieurs d'entre eux étaient susceptibles de s'installer dans les villes sises à la rencontre du fleuve St-Laurent comme Québec ou Trois-Rivières pour y travailler, quittant ainsi le mode de vie nomade. Cette délocalisation ira en s'intensifiant avec l'augmentation graduelle des contacts avec les Euro-canadiens. De nos jours, les médias sociaux et l'accès aux services divers, invitent les citoyens à troquer le mode vie rural pour celui des cités, Indiens ou non<sup>5</sup>.

C'est autour des années 1840 que les premières missions de « Blancs » se manifestent en milieu autochtone. C'étaient principalement des prêtres qui fonçaient vers l'arrière-pays surtout durant la saison estivale. La pérennité d'une telle initiative revient surtout aux Oblats qui s'installèrent dans des Réserves indiennes tournant des années 1850<sup>6</sup> (Gélinas, 2000) afin de donner suite aux politiques intégratives du Gouvernement du Canada et évangéliser les autochtones.

Les entreprises papetières s'installèrent dans l'arrière-pays vers la fin du 19è siècle pour y construire des moulins et y faire la drave sur les rivières, par exemple, la rivière St-Maurice, pour y acheminer les billots «les pitounes» jusqu'aux manufactures de papier journal. Dès lors, des chefs autochtones adressèrent leurs demandes au Gouvernement du Canada afin que des territoires spécifiques leurs soient réservés; d'où la montée du mode de vie dit «en Réserve». Les territoires visés étaient généralement des postes de traite des fourrures (Poirier, 2001)<sup>7</sup>. Au 20è siècle, les barrages hydro-électriques du Québec modifièrent sensiblement plusieurs territoires de chasse comme celui des Attikameks en Haute Mauricie. Diverses formes d'industrialisation et de gestion du territoire ont accentué le malaise autochtone. Depuis quelques décennies, les Indiens ont affirmé leur volonté autonomiste. L'État y a répondu de diverses manières.

Morissette A., (2004) De la forêt à la réserve, la mosaïque politique d'une bande autochtone, Regards sur le processus de guérison dans l'expression sociale d'Opiciwan, Mémoire de maîtrise en anthropologie, Université de Montréal.

Des efforts récents des Conseils de bande visent à donner du travail à des Indiens vivant en dehors des Réserves en leur procurant un travail d'une entreprise dont le siège social se situe sur la Réserve, ce qui, dans ce cas, donne droit à l'exemption fiscale prévue à la Loi fédérale sur les Indiens de 1803.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Gélinas, op.cit, 2000

Poirier S., (2001) **Territories, Identity and Modernity among the Attikameks** (Haut St-Maurice, Quebec): 98-116 in C.H. Scott (dir) Aboriginal Atuonomy and Development in Northern Québec and Labrador. Vancouver, University of British Colombia Press.

# 2- DES ASPECTS SOCIODÉMOGRAPHIQUEES

Selon le recensement de l'année 2001, le quart des Indiens (26 %) habitent dans la société régulière. Par ailleurs, la majorité d'entre eux (74 %) habitent des Réserves dont la plupart sont éloignées des centres urbains. Les Indiens forment ainsi des groupes sociaux vivant une condition propre au maintien et au développement d'une conscience collective distincte.

Au plan sociodémographique, le Québec compte 10 tribus autochtones soient les Abénakis, les Algonquins, les Attikameks, les Cris, les Hurons, les Innus, les Malécites, les Micmacs, les Mohaks et les Naspikis<sup>8</sup>.

En 2016, Statistique Canada<sup>9</sup> recense 1,673,785 autochtones au Canada soit 4.6% de sa population. Par ailleurs, le nombre d'autochtones est de 182,890 au Québec soit 2.1% de sa population. Certaines Réserves comme celles des Abénakis ou des Hurons sont établies près des centres urbains. Par exemple, les Abénakis se trouvent près du fleuve St-Laurent non loin des Trois-Rivières alors que les Hurons vivent en banlieue de la ville de Québec. La même réalité se présente pour les Mohaks en banlieue sud de Montréal. Par ailleurs, des bandes comme les Attikameks ou les Cris résident dans des Réserves en forêt de l'arrière-pays. Les Indiens vivant en zone éloignée ne formulent pas les mêmes exigences, à l'endroit des autorités blanches, que ceux habitant en banlieue des villes. Le même principe s'applique aux Indiens vivant en dehors des Réserves par rapport à ceux domiciliés sur les Réserves. Par conséquent, la vie indigène connaît une relative diversité.

## 3- LA DÉMARCHE DE RECHERCHE IDENTITAIRE

Dans leur démarche de recherche identitaire, des bandes indiennes ont exprimé le besoin de mécanismes de justice mieux adaptés à leur condition. De là, est apparu le concept de justice réparatrice (Ross, 2006)<sup>10</sup>. Ladite justice réparatrice peut être définie comme une réponse systématique au délit en renforçant la guérison des lésions des victimes, des délinquants et des communautés, causés ou révélés par le délit. Dans un environnement autochtone classique, agresseurs et victimes sont appelés à se côtoyer quotidiennement dans un milieu à la fois

<sup>8</sup> Secrétariat québécois des affaires autochtones, Recensement de l'année 2011

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> https://www.statcan.gc.ca/fr/sujets-debut/peuples\_autochtones

Ross R., (2006) **Returning to the teachings: exploring Aboriginal J**ustice, Toronto, Penguin

éloigné et restreint. Par conséquent, des cercles de guérison furent expérimentés comme voie alternative à la voie judiciaire classique appuyés en cela par une certaine partie de la magistrature québécoise dans plusieurs Réserves. Plusieurs propositions visant à «autochtoniser» la justice en sont ressorties comme la déjudiciarisation, l'aide juridique, la médiation, le choix des sentences et la désignation d'intervenants Indiens (Gagnon, 2008)<sup>11</sup>.

Les Indiens du Québec ont accompli un cheminement de recherche identitaire ou de prise de conscience collective. Le travail le plus remarquable à cet égard s'actualisa dans les Réserves rurales comme à Manawan chez les Attikameks. Par exemple, dans le cas de la Réserve de Manawan, la réflexion communautaire a émergé d'une initiative de lutte contre l'abus d'alcool et de drogues en l'année 1989. De là, des femmes ont repris le flambeau en 1992 dans une démarche de dénonciation de la violence et des abus sexuels. Ce travail servit de point d'ancrage à l'émergence du Cercle communautaire Mikisiw en 1998. Les membres du Cercle devaient apprendre à travailler en équipe et mobiliser les ressources du milieu autochtone sur la thématique de la guérison collective (Clément, 2007)<sup>12</sup>. Ce processus a interpellé l'ensemble des membres de la nation Attikameks. Ayant transité par le développement communautaire (Krawl, 1994)<sup>13</sup>, il a autorisé une meilleure autonomie face aux problèmes quotidiens des Attikameks.

La recherche identitaire des Indiens a pris son envol dans les années 70 (Beaulieu, 1997)<sup>14</sup>. Depuis ils ont pris graduellement la responsabilité de l'éducation de leurs enfants. Auparavant, la seule façon d'éviter l'analphabétisme était d'envoyer les enfants se faire instruire dans des écoles dirigées principalement par des communautés religieuses. Les langues, lorsqu'elles existaient encore, et la culture autochtone, ne pouvaient, dans ce contexte, être valorisées. En clair, les pensionnats ne pouvaient répondre aux valeurs identitaires autochtones spécialement aux plans de la famille ou de la culture. La spiritualité autochtone fut aussi méconsidérée, source d'un procès de génération qui se déroule toujours actuellement.

Gagnon Guy, (2008) **La justice en milieu autochtone : vers une plus grande synergie**, Gouvernement du Québec, Ministère de la Justice, Cour du Québec, Rapport de Guy Gagnon, Juge en Chef.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Clément Sarah, (2007) **Guérison communautaire en milieu Attikamek**, Thèse de maîtrise en anthropologie, Université Laval, Ouébec, 172 p.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Krawl, M.B, (1994) **Comprendre le rôle de la guérison dans les collectivités Indiens**, Ottawa, Groupe de politique correctionnelle autochtone, Solliciteur général du Canada.

Beaulieu A., (1997) **Les Indiens du Québec**, Des premières alliances aux revendications contemporaines, Québec, Fides.

C'est par ailleurs sur un fond de ressentiment qu'une démarche de réaffirmation identitaire et culturelle fut initiée. Par exemple, à la grandeur du Canada, plus de 1,000 programmes dits de guérison furent appliqués ici et là. Véhicule par excellence de la prise de conscience collective, il s'agissait d'un «ensemble d'idées, d'activités, d'évènements, d'initiatives et de relations qui surviennent à tous les niveaux individuel ou intertribal» (Lane et al, 2002)<sup>15</sup>.

Parmi les moyens choisis par les Indiens dans leur recherche identitaire, figurent un certain nombre de rituels. Citons, les rituels de la tente à suer, de la tente tremblante, de la fumée purifiante, de l'invocation des morts près d'un grand arbre, de l'usage de tambours, des chants collectifs et de l'utilisation de plantes médicinales. Ces pratiques représentent des rituels chamaniques. Le chamanisme peut se définir comme une pratique centrée sur la médiation entre intéressés et les esprits de la nature animale comme les esprits des gibiers, les morts du clan, les âmes des enfants à naître ou des malades à ramener à la vie. C'est le chaman ou le sorcier qui incarne cette fonction, dans le cadre d'une interdépendance étroite avec la communauté qui doit le reconnaître comme tel. Ces rituels attribuaient un rôle transcendant aux anciens de la communauté; une valeur que les nouvelles technologies d'information sont en voie de réduire.

#### 4- LE CONCEPT D'INSERTION

La recherche identitaire autochtone s'est accélérée d'une part avec la montée des nouvelles technologies d'informations et d'autre part avec la dynamique politico-culturelle canadienne. Cette dynamique pancanadienne fut mise en exergue par la recherche identitaire du Québec et du Canada anglais. Au nationalisme culturel québécois, les Anglos-canadiens y ont opposé le multiculturalisme pancanadien, d'un océan à l'autre «coast to coast». C'est dans ce terreau que les autochtones ont affirmé leur nationalisme territorial à redevances<sup>16</sup>. Ancré sur la culture, cette dynamique s'inscrivait dans une problématique plus vaste d'expression de la diversité. À l'image des Québécois, mais à une échelle réduite, bon nombre de Réserves indiennes témoignent d'une vitalité certaine ayant conservé leur langue et leurs habitudes de

Lane P, M. Bopp et J. Norris (2002) Le balisage de l'expérience de guérison. Rapport final d'un projet de recherche d'une Première nation sur la guérison dans les collectivités Indiens du Canada, Ottawa, Groupe de la politique correctionnelle autochtone, Solliciteur général du Canada.

Le nationalisme territorial autochtone ne consiste pas à proposer l'indépendance politique à l'image des Québécois. Il s'agit plutôt d'affirmer des droits territoriaux historiques à titre d'argumentaire en vue d'obtenir un financement comme des redevances suite au passage d'un réseau de distribution électrique comme celui d'Hydro-Québec.

vie. Leur vie en forêt les a certes protégées des influences culturelles externes. C'est notamment le cas des Attikameks. Il est néanmoins possible que la modernisation de leur milieu de vie, qui se traduit notamment par l'arrivée massive des nouvelles technologies de l'information sur leurs réserves, mette en danger leur culture, leurs traditions et leurs valeurs, ce qui est susceptible d'accroitre la complexité de leur recherche identitaire.

Le projet souverainiste québécois a généré une frustration tangible chez les Canadiens anglais. Ces derniers y voyaient la perspective d'un Canada coupé en deux. Dans ce contexte, les revendications des Indiens, étaient envisagées sous l'angle d'un projet susceptible de réduire la portée du projet indépendantiste du Québec. Le Québec n'était alors plus seul dans la dynamique des revendications autonomistes. Par ailleurs, une idéologie d'accommodation des Indiens s'est installée au Gouvernement souverainiste du Québec. Cette nouvelle idéologie entendait récupérer l'appui autochtone ou tout au moins limiter leur opposition au projet souverainiste du Québec. Le message québécois vers les Indiens consistait à faire valoir qu'un Québec indépendant allait être autant accommodant, sinon davantage, que le Gouvernement canadien à qui la Constitution accorde la responsabilité des Réserves indiennes.

Par l'affaire Sioui<sup>17</sup>, les Indiens ont d'abord fait valoir leurs revendications au Québec. Car la présence d'un gouvernement provincial souverainiste indisposait le Canada anglais à l'endroit des initiatives québécoises. Ainsi, lancer une démarche d'affirmation collective au Québec était plus susceptible d'obtenir l'approbation des Canadiens anglais que de le faire dans l'Ouest canadien là où la présence autochtone est plus marquée qu'au Québec.

Le contexte d'insertion des Réserves indiennes est singulier. La ruralité québécoise s'atténue. Des villages « blancs » sont en voie de disparaître ici et là. Les vieux quittent les villages pour aller mourir près des services médicaux de la ville. Les jeunes font de même pour une autre raison: celle d'une meilleure perspective carriériste. La voie autochtone de redynamiser les Réserves par des fonds étatiques va directement à l'inverse de l'évolution de la ruralité dominante. Dans ce contexte, les ancrages historiques des Indiens ruraux se retrouvent fortement secoués. Et la facture étatique dévolue au soutien des Réserves indiennes monte en flèche à cause de l'absence d'une masse critique.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> L'affaire Sioui prend naissance d'un campement autochtone dans un Parc provincial en 1982. Les Indiens concernés sont poursuivis par le Gouvernement du Québec. La Cour suprême du Canada tranchera en leur faveur en 1990.

Dans une certaine mesure et tenant compte à la fois d'un contexte d'insertion singulier et de référentiels historiques, bon nombre d'autochtones ont déduit que les causes de leurs difficultés étaient extérieures à eux-mêmes. Les gouvernements «blancs», alors culpabilisés, n'ont pas vraiment contré cette croyance à cause du sentiment «refoulé» que ladite croyance avait engendré. C'est ainsi que s'est installé, à l'endroit du monde autochtone, une forme de langage de bois, un silence qui se traduit par un discours politiquement correct, qui ne fait qu'accentuer la solitude entre les deux mondes. Parler de la condition autochtone en milieu « blanc » est devenu tabou. En clair, le ressentiment autochtone favorise l'émergence d'un esprit de vengeance et le culpabilisme blanc induit le silence (Nietzsche, 1903)<sup>18</sup>. Nul ne cherche véritablement à mettre les mots adéquats sur les maux observables. Et l'on passe ainsi outre aux véritables enjeux. Ce faisant, la construction d'un modèle relationnel fondé sur l'égalitarisme, l'unité et la fraternité s'avère complexe, donc difficile à réaliser.

# 5- LE TERROIR COMME FACTEUR DE PURETÉ

Pour les Indiens, la réflexion s'appuie abondamment sur des référentiels historico-culturels fondés sur la pureté de la nature. Nul besoin de prendre la mesure des problèmes environnementaux actuels pour faire le virage nature. Montaigne (1580)<sup>19</sup> dans les Essais, plus particulièrement dans «Des Cannibales» et «Des Coches», nous dresse un portrait de ce que l'on appellera au dix-huitième siècle le "bon sauvage" et nous vante les mérites de ces peuples purs et innocents, sous-entendu à l'inverse des Européens, vils et cruels. Un thème notamment bien repris par la philosophie rousseauiste (Rousseau, 1761)<sup>20</sup> ou lamartiniste (Lamartine, 1820)<sup>21</sup>. Le premier verrait l'Indien en tant qu'homme risquant la corruption au contact des Blancs. Le second lui accorderait un grand mérite du simple fait d'être un homme inséré dans la nature sauvage. En outre, cette idée de terre «guérisseuse» occupe un espace politique privilégié spécialement chez les communistes<sup>22</sup>.

Nietzsche Friedrich, (1903) La généalogie de la morale, Traduction par Henri Albert, Mercure de France, Paris.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Montaigne Michel De (1580) **Les Essais**, Livres 1 et 11, Simon Millanges, Bordeaux.

Rousseau Jean-Jacques., (1761) Julie ou la Nouvelle-Héloïse : lettre de deux amants habitants une petite ville au pied des Alpes, Garnier, Paris (Édition de 1960).

Lamartine, Alphonse de (1820) **Méditations poétiques**, Collections classiques, Larousse, 1942, 120 p.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> À Cuba, un salarié jugé incompétent ou fautif peut se voir contrait aux travaux de la ferme.

La réalité est toute autre. Les contraintes liées à la violence de proximité sont présentes en milieu isolé, autochtone ou non, même davantage en contexte rural qu'en ville principalement à cause d'une pénurie de ressources aidantes. Par conséquent, la vie dans un lieu rural, enveloppé dans la nature, ne réduit pas les difficultés des gens qu'il s'agisse ou non de milieux autochtones.

Depuis quelques décennies, les Indiens se sont engagés dans un processus de revendications territoriales élargies (Samson, 2004)<sup>23</sup> et d'affirmation de leur autonomie face aux Gouvernements du Québec et du Canada. Cette intention s'est traduite par la formation de Conseils de nations ayant comme rôle de regrouper les revendications autochtones sur une base ethnique. Certains résultats sont perceptibles. Les Indiens assument maintenant la responsabilité des programmes éducatifs, de santé, de services sociaux et de développement économique. Des entreprises autochtones naissent ici et là comme des scieries, des hospices ou de entreprises de panneaux de bois. L'industrie touristique s'affirme (Basile, 1998)<sup>24</sup> spécialement en donnant écho aux Pow-Wow<sup>25</sup>, c'est-à-dire, une activité autochtone festive répétée annuellement.

# 6- LA RÉSERVE

La structure sociale autochtone rurale éloignée était formée de trois niveaux d'action : la bande, le groupe de chasse et la famille (Rogers, 1969)<sup>26</sup>. La bande, au nombre d'une centaine d'individus, regroupait plusieurs groupes de chasse qui se mobilisaient surtout en dehors de la période enneigée. L'ouverture d'un poste de traite par la Compagnie de la Baie d'Hudson avait souvent comme résultats de regrouper des Indiens, stabilisant ainsi le nomadisme.

Un groupe de chasse était constitué d'hommes de quelques familles apparentées : pères, oncles, enfants ou cousins. Chaque groupe de chasse avait un territoire assigné. Il était confié au chasseur le plus expérimenté. Les déplacements des Indiens nomades étaient susceptibles de

\_

Samson C., (2004) « We Live this Experience : Ontological Insecurity and the Colonial Domination of the Innu People of Northern Labrador», 151-158 in J. Clammer, S. Poirier et E Schwimmer, Figured Worlds : Ontological Obstacles in Intercultural Relations, Toronto, University of Toronto Press <sup>24</sup>Basile S., (1998) Le tourisme dans un contexte de prise en charge, Deux cas Indiens : Manawan

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup>Basile S., (1998) **Le tourisme dans un contexte de prise en charge**, Deux cas Indiens : Manawar (Canada) et Illulissat (Groenland). Mémoire de maîtrise en anthropologie, Université Laval.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Il s'agit d'une fête communautaire autochtone annuelle tenue sur les Réserves. Les Blancs peuvent généralement y assister.

Rogers E. S. (1969) «Band Organization Among Indians of Eastern Subartic Canada», 21-50, in Damas (dir) Contributions of Anthropology: Band Societies, Bulletin 228, Ottawa, National Musium of Man

rendre les groupes de chasse fluides. Chasser est une chose, se déplacer en est une autre. Quant à la famille, elle était matriarcale, les hommes étant pourvoyeurs et les femmes se réservant l'œuvre éducatrice selon un principe connu de division sexuelle du travail (Clément, 2007)<sup>27</sup>.

Les hommes chassaient le gros gibier à l'arc, piégeaient les animaux à fourrure et confectionnaient les canots et divers articles de bois. Les femmes prenaient soin des enfants, veillaient à l'entretien du camp, cueillaient les plantes et les petits fruits, travaillaient les peaux, et confectionnaient les vêtements. Certaines activités étaient partagées hommes-femmes comme la cueillette du bois, la pêche au filet, et la chasse au petit gibier. En clair, les travaux «légers» étaient confiés aux femmes, les hommes devant assumer les travaux lourds et la sécurité des lieux.

Les pratiques traditionnelles de conscientisation en contexte autochtone se traduisent notamment par un mode de vie, à la fois planifié et spontané, avec comme toile de fond un milieu à la fois naturel et isolé. Elles induisent un concept d'appartenance collective. Quant aux référentiels historiques des Indiens, ils teintent leur recherche identitaire d'un ressentiment à l'égard des Blancs. Nietzsche<sup>28</sup> (1900) définit le ressentiment comme «l'affect d'une volonté vaincue», elle-même le symptôme d'une vie en panne de moyens. Ainsi, plusieurs facteurs invitent les Indiens à la rancune.

Cette pénurie relative de moyens, propre aux milieux ruraux isolés, fait aussi partie de la quête identitaire des Indiens car les nouvelles technologies de l'information informent les jeunes de tout ce que la ville peut leur offrir; d'où le goût de quitter la vie en Réserve pour faire carrière en ville. Les Gouvernements fédéral et du Québec ont beau y aller avec un certain nombre de programmes conçus pour soutenir la vie autochtone, ces initiatives ne transforment pas la ruralité autochtone au point de rendre accessible ce qu'un milieu urbain peut offrir au plan des possibilités de consommation. En clair, une Réserve indienne est un construit distinct. Par ailleurs, quitter la Réserve pour élire domicile en ville engage souvent à renoncer à l'exemption fiscale autochtone, à moins de pouvoir travailler hors-réserve pour une entreprise dont le siège social est situé sur une Réserve.

<sup>27</sup> Clément, opus cit.

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Nietzsche Friedrich (1900), opus cit.

#### 7- LE MALAISE AUTOCHTONE

Le malaise autochtone s'est manifesté clairement au Québec dans l'affaire Sioui. En 1982, les quatre frères Sioui, <sup>29</sup> de la Réserve Wendat, se rendent dans le Parc provincial de la Jacques Cartier au nord de ville de Québec et de ladite réserve Wendat. Avec quelques amis, ils font un campement. Ils sont poursuivis par le Gouvernement du Québec pour d'avoir coupé des arbres, campé et allumé des feux à des endroits non désignés dans le Parc-de-la-Jacques-Cartier, au Québec, contrairement aux articles 9 et 37 du Règlement.

L'affaire est finalement entendue par la Cour suprême du Canada en 1990 qui annule la poursuite du Gouvernement du Québec contre les intimés. La Cour s'appuie sur un document de 1760. En cette année, le Chef de la Réserve Wendat, près de Québec, se rend à Longueuil pour déclarer dorénavant son allégeance à l'autorité britannique. 1760 est l'année subséquente à la conquête de Québec en 1759<sup>30</sup>. En retour, ils reçoivent la protection de l'armée britannique. Ce document sera qualifié subséquemment de Traité de Murray.

En preuve devant la Cour suprême, dont l'Arrêt fut rendu en 1990,<sup>31</sup> les intimés soient Régent, Conrad, Georges et Hugues Sioui, déposent devant la Cour, un document d'une longueur d'un paragraphe, signé par le représentant du Général Murray en 1760 soit John Cosnan, Adjudant général. Ce document garantit aux Hurons le libre exercice de leurs coutumes et de leur religion. Voici le texte qualifié dit « Traité de Murray » qui a servi d'ancrage pour reconnaître les droits historiques des Indiens par la Cour suprême du Canada en 1990.

« Il est PAR LES PRÉSENTES certifié que le CHEF de la tribu des Indiens HURONS, s'étant présenté à moi, au nom de sa Nation, pour se soumettre à Sa MAJESTÉ BRITANNIQUE et faire la paix, a été pris sous ma Protection, ainsi que sa tribu entière; et dorénavant aucun officier ou soldat anglais ne devra les molester ou interrompre leur retour à leur campement de LORETTE; et ils sont reçus aux mêmes conditions que les Canadiens, et jouiront du libre exercice de leur religion, de leurs coutumes et de leur liberté de commercer avec les Anglais: il est recommandé aux officiers commandant les postes, de les traiter gentiment.

Donné sous ma signature à Longueuil, ce 5<sup>e</sup> jour de septembre 1760.

Sur l'ordre du commandant général, J. A. Murray

JOHN COSNAN,

Adjudant général »32

Revue internationale sur le travail et la société, 2022, Volume 20, Numéro 23, Septembre www.ugtr.ca/revue travail

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> Les Hurons de Wendat avaient, jusqu'à la victoire anglaise sur Québec de 1759, combattus avec l'armée française.

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> R c. Sioui, 1990, 1 RCS, 1025 (24 mai 1990)

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> Tiré de : Histoire du français au Québec, CEFAN, Université Laval, Québec.

La Cour suprême reconnaît que ce document de 1760 constitue un traité au sens de l'article 88 de la Loi sur les Indiens, que ce traité est toujours en vigueur et que sa portée s'étend au Parcde-la-Jacques-Cartier. La Cour déclare ainsi que l'occupation du territoire par le Gouvernement du Québec pouvait s'accommoder de l'exercice des rites et des coutumes des Hurons<sup>33</sup>. La Cour suprême ancrait ainsi le concept de droits ancestraux. Depuis, les revendications autochtones se sont élargies et diversifiées. Du Québec, elles ont largement migré vers les autres provinces du Canada.

À l'instar des habitants de plusieurs villages périphériques du Canada, la vie quotidienne, sur les Réserves, a souffert des conséquences d'un manque de ressources et d'une pénurie éducationnelle propres à une communauté livrée à elle-même. Les symptômes classiques d'un tel isolement furent notamment la violence sous diverses formes, intra ou extra-domiciliaires. Cela est notamment la résultante d'un démantèlement ou d'un éclatement historique des réseaux de solidarité traditionnels.

Ces problèmes sociaux ont leurs conséquences intergénérationnelles. Une souffrance collective se répercute dans la dynamique familiale, sociale et communautaire (Abadian, 1999)<sup>34</sup>. Elle se prolonge naturellement à travers les réseaux sociaux et les générations. Elle devient en quelque sorte apprise. Par conséquent, elle fait partie du paysage social. Dès lors, cette souffrance autochtone a probablement contribué à la construction d'une prise de conscience collective sous l'angle d'une solidarité communautaire.

De tout cela, surgit un mouvement relativement bien organisé d'affirmation identitaire et de reconquête de droits dits «ancestraux». Le terroir allait servir de point d'ancrage à cette prise de conscience. Les revendications territoriales des Indiens se sont juxtaposées à la prise en main de services de proximité spécialement aux plans des services éducatifs, de santé, d'infrastructure de communication et de sécurité. En clair, les Réserves se sont vues accordés des pouvoirs élargis dans les domaines civil et privé.

Revue internationale sur le travail et la société, 2022, Volume 20, Numéro 23, Septembre www.ugtr.ca/revue travail

[12]

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> Le juge Lamer est d'avis que le document est un traité suite à une analyse des éléments suivants :

<sup>1)</sup> l'exercice continu d'un droit dans le passé et aujourd'hui;

<sup>2)</sup> les raisons pour lesquelles la Couronne s'engage;

<sup>3)</sup> la situation qui prévaut au moment où le document a été signé;

<sup>4)</sup> la preuve de relations de respect et d'estime entre les négociations;

<sup>5)</sup> la conduite ultérieure des parties.

<sup>34</sup> Abadian S., (1999) From Wasteland to Homeland: Trauma and the Renewal of Indigenous Peoples and Their Communities, Doctoral Thesis, Boston, Harvard University,

#### 8- RESSENTIMENT ET CULPABILISME

Le ressentiment est en quelque sorte l'affect d'une volonté vaincue et qui, par conséquent, cherche à se venger (Nietzsche, 1900)<sup>35</sup>. Ce ressentiment vient d'une certaine lecture de l'histoire induite, dans une mesure variable, par les ancrages historiques. À cet égard, c'est souvent vérité et c'est parfois imaginaire. Le ressentiment autochtone est le reflet d'une vie perçue comme un monde perdu, ignoré et bafoué par le modernisme. C'est la conception d'un apanage historique insuffisamment épanoui. Dans ce contexte où les sources écrites sont quasi inexistantes par rapport aux données accessibles pour les grandes cultures d'occident, c'est logique que l'homme blanc devienne un bouc émissaire. Ainsi perçu, le ressentiment à l'égard des Blancs a contribué à la recherche identitaire des Indiens spécialement au cours des trois dernières décennies.

Mais le ressentiment n'est pas exclusivement l'apanage des Indiens du Québec. Tous les peuples minoritaires sont un jour ou l'autre tentés par l'aventure de l'improvisation historique, faute de sources convenables. Du ressentiment créé par une conception de l'histoire, nait logiquement un esprit de vengeance spécialement chez les membres d'une communauté isolée, en panne de diversité. Cette vengeance s'exprime logiquement par l'intermédiaire de valeurs créées pour lutter contre une force responsable, par exemple une majorité, elle-même minoritaire et en recherche identitaire. Le Québec peut répondre parfaitement à cette logique qui consiste à demander un correctif à l'erreur historique perçue. Il est finalement attendu que le ressentiment fasse naître le culpabilisme.

# 9- ANALYSE SOUS L'ANGLE MERTONNIEN

Les comportements des Indiens et des Blancs entre eux s'analysent également sous l'angle du concept d'anomie, à la base des modes d'adaptation (Merton, 1968)<sup>36</sup>. Dans quelle mesure existe-t-il un décalage entre les valeurs des Indiens et les normes mises en place pour les concrétiser? Viennent ensuite les moyens utilisés par les Indiens pour traduire ces valeurs en action. Dans la perspective mertonnienne, l'agir autochtone se comprend sous quatre modes

Nietzsche Friedrich (1900) La volonté de puissance, dans Œuvre complètes, Vol. 13, Tome 11, Mercure de France, Paris.

Merton Robert King, (1968) **Social Theory and Social Structure**, Free Press, New-York, 702 p.

d'adaptation soient: l'innovation, le ritualisme, l'évasion et la rébellion. Les Indiens les ont tous pratiqués.

- 1. Au plan de l'innovation, les individus imaginent des solutionnaires inédits. Ainsi, des Indiens ont cherché à atteindre des buts culturels hautement valorisés par des moyens perçus comme illégitimes par les Blancs. Citons les initiatives en vue d'installer un casino sur la Réserve de Kanawake<sup>37</sup>, une activité réservée légalement au Gouvernement du Québec. Par ailleurs, les rituels comptables des Blancs sont aussi mis à l'épreuve. La reddition de compte traditionnelle est parfois remise en cause d'où les tensions actuelles entre certaines Réserves indiennes et le Gouvernement fédéral canadien. Finalement, le concept de Réserve indienne lui-même est très innovant par rapport aux structures accessibles dans la société générale.
- 2. Au niveau du ritualisme, l'individu s'exprime notamment par des comportements spécifiques et une symbolique particulière. Les fêtes annuelles comme les Pow-Wow ou les danses indiennes projettent une image positive du monde autochtone. Outre l'image, ils sont assurément des moments forts de leur vie communautaire.
- 3. L'évasion est l'action dans laquelle l'individu n'actualise plus ni les normes ni les valeurs de sa société. À cet égard, bon nombre d'Indiens ne participent plus à l'exercice démocratique dans les Réserves au sens où les Blancs la définissent. Plusieurs Indiens évaluent que des contacts amicaux avec les Blancs sont impossibles tenant compte de leurs référentiels historiques.
- 4. La rébellion est l'action par laquelle l'individu rejette fermement les normes ou les valeurs de la société «dominante» avec l'intention d'en proposer ou d'en imposer d'autres. À cet égard, les revendications territoriales autochtones s'expriment occasionnellement sous la contrainte. Citons les actions de bandes indiennes qui barrent les routes d'accès aux chantiers de construction. La crise d'Oka<sup>38</sup> où un policier a trouvé la mort est sans doute l'expression ultime de la rébellion autochtone. La lutte autochtone contre l'élargissement d'un pipeline au Canada en 2020 représente la rébellion autochtone la plus récente.

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> Les casinos se sont finalement étendus dans bon nombre de Réserves autochtones.

La crise d'Oka est un événement politique marquant qui opposa la bande Mohawk aux États québécois et canadien, durant l'été 1990. La crise demandera l'intervention de l'armée canadienne après l'échec d'une intervention de la Sûreté du Québec.

Au sein d'un modèle fonctionnaliste mertonnien, l'analyse des modes d'adaptation fait certes ressortir les inégalités sociales. Il ne semble pas que la réussite individuelle et l'ascension sociale soient des valeurs fortes chez les Indiens. Il s'agit plutôt de valeurs liées à la reconnaissance du groupe où le terroir intervient comme variable transversale. Au niveau des rôles sociaux enviés, la compétition sur les Réserves semble plutôt élevée car il est impossible de réaliser tous ces rôles en même temps. Sous cet angle, les modes d'adaptation autochtone, selon l'approche mertonnienne, est certes le résultat d'inégalités perçues entre Indiens et Blancs. En fait, la société ne peut permettre qu'à une partie restreinte de sa population de vivre ce que tous sont enjoints de réaliser. Si les Indiens voient du néocolonialisme dans le service étatique, les Blancs sont enclins à le saisir comme un traitement de faveur.

En contexte canadien, Indiens et Blancs partagent un pays de 10 millions de kilomètres carrés. Les ancrages temporels des premiers sont antérieurs à ceux des seconds. Ce nationalisme d'ancienneté appuyé à la fois sur des concepts territoriaux et culturels n'est pas exclusif au modèle canadien. Il est universel. Toutefois, quoiqu'il advienne, les 7,000 ethnies de la planète, distribuées dans 195 pays, sont appelées au partage quels que soient leurs ancrages historiques, que ces ancrages soient réels ou imaginés. Cela vaut tant pour les autochtones que pour les Québécois.

## **CONCLUSION**

Les Indiens contribuent au modèle canadien et québécois. C'est avec une faible représentation numérique, soit 2.3 % de la population québécoise et 4.6 % de la population canadienne qu'ils sont parvenus à faire valoir leurs prétentions. En outre, la dynamique d'un Québec dérangeant pour les Canadiens anglais à cause de ses visées indépendantistes, a servi les Indiens dans une certaine mesure. En effet, la valorisation d'un modèle autochtone intégré au Canada et distribué un peu partout dans le territoire québécois, convenait à une bonne partie de l'élite politique pan canadienne soucieuse de conserver le Québec dans un cadre canadien. En outre le concept de territoire au Canada n'est pas ancré comme dans les sociétés à forte densité de peuplement. Par conséquent, octroyer l'autonomie territoriale et administrative à des «nations» distribuées ici et là en régions éloignées perturbait peu de monde.

Néanmoins, les Indiens se sont fait remarquer surtout dans les Réserves sises près des centres urbains à cause de l'accès aux médias d'information nationaux. Une partie importante de

l'opinion publique ou des institutions internationales les a naturellement approuvés. En effet, les Indiens évoquent la pureté des peuples de la terre en voie de disparition. Par ailleurs, le ressentiment autochtone a agi comme moteur. Tenant compte de leur culpabilisme, les Blancs n'ont pas osé réagir afin d'exprimer leur contrariété face aux initiatives indiennes. Un dialogue de sourds, baigné dans un langage politiquement correct, s'est installé. Reste à savoir si la construction du modèle autochtone a atteint son apogée tenant compte de la mise en vigueur des politiques publiques d'austérité. Finalement, nul meilleur endroit que le Québec pour porter les couleurs autochtones car c'est de là que les Canadiens anglais, majoritaires au Canada, et imbus d'un principe nationaliste d'un océan à l'autre, sont les plus susceptibles de les approuver. Ainsi, les Indiens ont fait preuve de clairvoyance et d'un sens marqué de la stratégie, dans l'affirmation de leur identité. Ils ont construit un modèle autochtone original en contexte canadien qui, pour une part, s'infère de la recherche identitaire québécoise.